

# FLASH INFORMATIONS COMMUNALES

## JUILLET 2018

### Fête des moissons dimanche 29 juillet

- Rendez-vous à 10 h 30 devant l'église pour départ à pied
- Messe à 11 h en plein air au moulin (à l'église si mauvais temps)
- Verre de l'amitié offert par la municipalité à 12 h suivi d'un pique-nique en commun apporté par chacun

### Bloc note agenda

**29 juillet** : fête des moissons

**26 août** : visite du village avec la maison de la Beauce

**3 septembre** : rentrée scolaire

**15 et 16 septembre** : fête du patrimoine



### Maison de Services Au Public - Communauté de Communes Beauce Val de Loire

La prochaine permanence à Maves aura lieu le mardi 24 juillet de 9 h 30 à 12 h 30, devant l'église.

### Les portes de l'emploi :

Les nouvelles offres sont :

- Collaborateur d'agence d'assurances - MER - CDI
- Serveur - TALCY - CDD 2 mois à partir d'août - possibilité CDI
- Traducteur interprète français anglais arabe - MER - CDD de 6 mois à partir de fin septembre
- Consultant formateur - région centre/déplacements - CDI
- Employé de ménage MER - MUIDES-SUR-LOIRE - CDI
- Ouvrier agricole polyvalent - COURBOUZON - CDI
- Assistant vinification - chauffeur de tracteurs - MUIDES-SUR-LOIRE - CDD
- Employé polyvalent ménage et plonge - MUIDES-SUR-LOIRE - CDD 2 mois
- Assistant communication - TALCY - CDI

De nombreuses offres sont non pourvues, vous pouvez les consulter sur le site suivant :

[http://www.beaucevaldeloire.fr/S\\_implanter/Portes\\_de\\_l\\_Emploi.html](http://www.beaucevaldeloire.fr/S_implanter/Portes_de_l_Emploi.html)

Contact : Mme Annie GONCALVES MARTIN - Les portes de l'emploi, 1 rue Fortineau à MER -  
☎ 0254813769 / Permanences sans rendez-vous le lundi de 14 h 00 à 17 h 00 et le mercredi de 9 h 00 à 12 h 00 - se munir d'un Curriculum Vitae



Maves

Mairie de Maves – 4, rue de la Sixtre – 41500 MAVES ☎ 02.54.87.31.18 - mairie-maves@wanadoo.fr



## Plan canicule

Toute personne sensible est invitée à se signaler à la mairie pour actualiser les contacts et pourra faire l'objet d'une visite au domicile suivant les besoins et les souhaits.

## Balayage mécanique des caniveaux

24 juillet passage de la balayeuse : merci de ne pas stationner en rive et sur les trottoirs.

## Tennis - Rappel

L'accès au terrain de tennis est assorti de la délivrance d'une carte et d'une clé.

Le tarif de la carte familiale annuelle est de 20 euros.

Si vous êtes intéressé(e), veuillez-vous adresser au secrétariat de la mairie.

## Réglementation concernant le bruit - rappel

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques etc..... ne **peuvent être effectués** que :

- les lundis aux vendredis de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 00 à 19 h 30 ;
- les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h ;
- les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h.

## Brûlage des déchets verts dans son jardin

Les particuliers n'ont pas le droit de brûler leurs déchets ménagers à l'air libre.

Les déchets dits « verts » sont considérés comme des déchets ménagers.

A ce titre, il est interdit de brûler dans son jardin : l'herbe issue des tontes de pelouse, les feuilles mortes, les résidus d'élagage, les résidus de taille de haies et arbustes, les résidus de débroussaillage, les épluchures.



***A savoir : les déchets verts doivent être déposés en déchetterie. Ils peuvent également faire l'objet d'un compostage. (Composteurs en vente par le syndicat VAL ECO : vous pouvez vous procurer le bon de commande à la mairie ou le télécharger sur le site <http://www.valeco41.fr>. Pour plus de renseignements contactez VAL ECO au 02 54 74 62 53.)***

## Horaires déchetterie de Mer - horaires d'été

Du 1<sup>er</sup> mars au 31 octobre : Lundi mercredi vendredi : 14 h 00 à 17 h 30 et Samedi : 8 h 30 à 12 h 00 et 14 h 00 à 17 h 30. Vous pouvez vous procurer la carte à la mairie.

